



Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 100 du 25 novembre 2012, je vous communique :

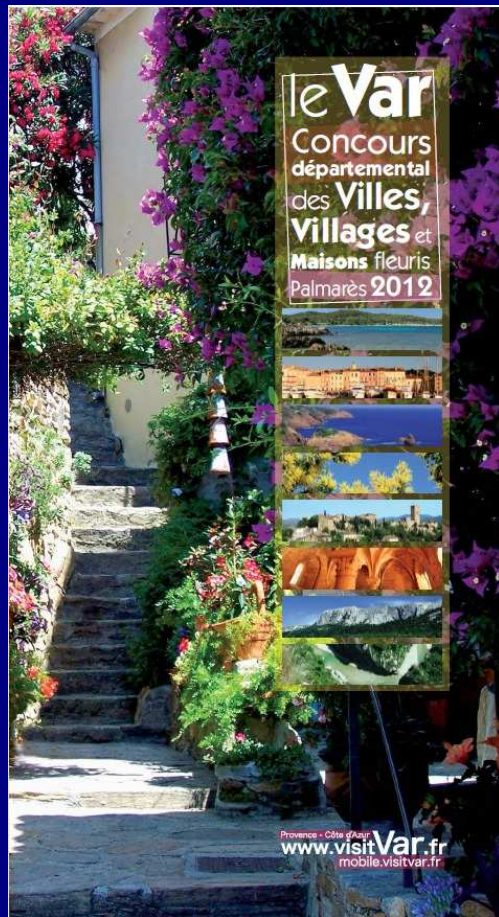
- Quelques éléments sur l'opération « Fleurir le Var 2012 » qui se termine par les 4 manifestations de remise des prix à La Londe, à Aups, à Fréjus et au Luc ;
- Un extrait du « Quotidien du Tourisme » du 22 novembre 2012, qui cite l'une des phrases d'une interview que je leur ai accordée sur les vacances de la Toussaint ;
- L'article de Var Matin traitant de la nouvelle communauté d'agglomération « Var Estérel Méditerranée » (24/11/12).
- Les articles de La Tribune (édition été 2011 et Noël 2012) qui imposent un droit de réponse dans le « Spécial Flash Info n° 1 »

Bonne lecture ...
Bien à vous
et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© – Crédits photos - DR –



Ci-dessous,
la carte des « bassins » varois ...



Ci-contre la page de garde de la
plaquette du palmarès 2012 ...

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR
Le Quotidien du Tourisme
&
Groupe Nice-Matin

Ils ont dit...

« En 2013, nous allons passer le cap du million de passagers croisières. Nous devrions en recevoir 1 150 000, dont plus de 340 000 "tête de ligne", c'est-à-dire embarquant ou débarquant à Marseille. »



→ **Jacques Truau**, président du Club de la croisière Marseille-Provence.



→ **Jean-Pierre Serra**, président de la Fn2D sur l'allongement des vacances de la Toussaint.

« Si les sites touristiques et culturels s'avèrent plutôt satisfaits, les hébergements marchands n'ont, eux, que peu profité de la modification du calendrier. »



« La réussite du chèque-vacances est exemplaire. Il est désormais incontournable et porteur d'un dynamisme économique, et créateur d'emplois. »

→ **Sylvia Pinel**, ministre du Tourisme, lors de la célébration des 30 ans de l'institution.

N°3738 - 22 novembre 2012 • Le Quotidien du Tourisme.com LE MAG

La rubrique « Ils ont dit ... » du Quotidien du Tourisme du 22 novembre 2012 ...

Estérel région

var-matin
Samedi 24 novembre 2012

5

Intercommunalité : Brun siffle la fin de la récré

Fréjus et Saint-Raphaël appellent à plus d'harmonie entre les membres de la future agglo Var Estérel Méditerranée. Entre Puget et Roquebrune, la tension ne retombe pas

Hier après-midi, la salle Ri-culphie à la mairie de Fréjus accueillait le dernier conseil de la future ex-communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël. En début de réunion, les élus communautaires ont voté à l'unanimité le périmètre de la future Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée. Le 1^{er} janvier 2013, la CAVEM regroupera les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune, Puget et les Adrets. « Nous élargissons le cercle, a lancé le président Elie Brun. Entre les élus de Fréjus et Saint-Raphaël, nous avons bien vécu jusqu'à présent. J'entends ici et là certains commentaires, j'ose espérer que la future agglomération évoluera dans le même état d'esprit que celui affiché durant ces treize dernières années. » Une façon de sonner la fin de la récré entre Puget et Roquebrune.

P. M. ET AU. G.



Pendant plus d'un mois, les services de la communauté de communes ont été privés de réseaux. Le tribunal administratif a condamné Roquebrune à permettre le rétablissement des communications. (Photo Philippe Arnassan)

Le courant rétabli

Petite victoire pour Paul Boudoube : dans une ordonnance du 6 novembre dont nous n'avons pu nous procurer une copie qu'hier, le tribunal administratif de Toulon a fait injonction à la commune de Roquebrune de « permettre [le rétablissement] de l'ensemble des réseaux téléphonique, informatique et internet de la communauté et de permettre à cette dernière, le cas échéant, de retirer ses données informatiques ». Pour mémoire, le président de Pays Mer Estérel reprochait à la mairie de Roquebrune d'avoir volontairement coupé les communications des services communautaires et donc de lui empêcher l'accès aux données intercommunales. Luc Jousse affirmait qu'un orage était à l'origine de cette coupure. « Le conflit entre la commune et la communauté de communes [...] ne saurait s'opposer à l'intérêt de la communauté de communes à voir rétabli ses communications dans les plus brefs délais », considère la juridiction administrative. « La mesure demandée [par Pays Mer Estérel] apparaît utile et d'intérêt général. » « Nous avons récupéré toutes les données », se réjouit Boudoube. « Nous avions déjà ouvert l'accès aux serveurs », assure pour sa part Luc Jousse. Fin de la récré ?

Démissions viciées des vice-présidents de Pays Mer Estérel

Pas de quoi changer le fonctionnement qui va cahin-caha – pour ne pas parler de chaos – de Pays Mer Estérel. Mais la communauté de communes fait encore parler d'elle. Cette fois, c'est le Préfet du Var qui s'en mêle, en demandant au tribunal administratif de Toulon l'annulation de l'élection de ses quatre vice-présidents.

Pour la préfecture, les choses sont simples : « les démissions des quatre vice-présidents communautaires élus de Roquebrune – le maire en tête –, qui avaient marqué le début des hostilités

entre Jousse et Boudoube, ne sont pas effectives. Pour être valables, elles doivent en effet être acceptées par le préfet. Qui n'a pas donné son feu vert. »

« La préfecture n'a pas obligatoirement raison, juge Paul Boudoube, président de Pays Mer Estérel, qui avait fait procéder à l'élection des nouveaux vice-présidents. Ces élus étant démissionnaires de fait, j'ai assuré leur remplacement ». Autre point que les services de l'Etat n'ont pas laissé passer, l'élection comme 1^{er} vice-président de Michel Bouvard – l'adjoint aux finances de Roquebrune était entre-

temps entré dans l'opposition. « Il n'était plus le représentant de la commune », selon la préfecture.

« Le mauvais exemple de l'UMP »

Luc Jousse s'amuse : « Aucun de mes fonctionnaires n'aurait laissé passer ça : oui nous avons démissionné, mais non notre démission n'était pas effective. Quand j'ai quitté la présidence de Pays Mer Estérel, j'ai écrit au préfet en janvier, il n'a pris acte de ma démission que trois mois plus tard. Il faut quand même plus de

rigueur et de sérieux. Pays Mer Estérel doit fonctionner pendant quelques semaines encore, qu'ils respectent les procédures. » L'élection sera vraisemblablement invalidée. La délibération portant sur l'élection des vice-présidents comporte en effet une erreur grossière. Alors que la feuille des présences et des procurations ne fait état que de treize voix, cette délibération compte pas moins de 14 bulletins... « C'est dommage de suivre le mauvais exemple de l'UMP », grince Jousse.

Voir à la page suivante des versions agrandies de certaines parties de cet article ...



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

Le courant rétabli

Petite victoire pour Paul Boudoube : dans une ordonnance du 6 novembre dont nous n'avons pu nous procurer une copie qu'hier, le tribunal administratif de Toulon a fait injonction à la commune de Roquebrune de « permettre [le rétablissement] de l'ensemble des réseaux téléphonique, informatique et internet de la communauté et de permettre à cette dernière, le cas échéant, de retirer ses données informatiques ».

Pour mémoire, le président de Pays Mer Estérel reprochait à la mairie de Roquebrune d'avoir volontairement coupé les communications des services communautaires et donc

de lui empêcher l'accès aux données intercommunales. Luc Jousse affirmait qu'un orage était à l'origine de cette coupure.

« *Le conflit entre la commune et la communauté de communes [...] ne saurait s'opposer à l'intérêt de la communauté de communes à voir rétablir ses communications dans les plus brefs délais* », considère la juridiction administrative. « *La mesure demandée [par Pays Mer Estérel] apparaît utile et d'intérêt général* ». « *Nous avons récupéré toutes les données* », se réjouit Boudoube. « *Nous avons déjà ouvert l'accès aux serveurs* », assure pour sa part Luc Jousse. Fin de la récré ?

Démissions viciées des vice-présidents de Pays Mer Estérel

Pas de quoi changer le fonctionnement qui va cahin-caha – pour ne pas parler de chaos – de Pays Mer Estérel. Mais la communauté de communes fait encore parler d'elle. Cette fois, c'est le Préfet du Var qui s'en mêle, en demandant au tribunal administratif de Toulon l'annulation de l'élection de ses quatre vice-présidents.

Pour la préfecture, les choses sont simples : les démissions des quatre vice-présidents communautaires élus de Roquebrune – le maire en tête –, qui avaient marqué le début des hostilités

entre Jousse et Boudoube, ne sont pas effectives. Pour être valables, elles doivent en effet être acceptées par le préfet. Qui n'a pas donné son feu vert. « *La préfecture n'a pas obligatoirement raison*, juge Paul Boudoube, président de Pays Mer Estérel, qui avait fait procéder à l'élection des nouveaux vice-présidents. *Ces élus étant démissionnaires de fait, j'ai assuré leur remplacement* ». Autre point que les services de l'Etat n'ont pas laissé passer, l'élection comme 1^{er} vice-président de Michel Bouvard – l'adjoint aux finances de Roquebrune était entre-

temps entré dans l'opposition. « *Il n'était plus le représentant de la commune* », selon la préfecture.

« Le mauvais exemple de l'UMP »

Luc Jousse s'amuse : « *Aucun de mes fonctionnaires n'aurait laissé passer ça : oui nous avons démissionné, mais non notre démission n'était pas effective. Quand j'ai quitté la présidence de Pays Mer Estérel, j'ai écrit au préfet en janvier, il n'a pris acte de ma démission que trois mois plus tard. Il faut quand même plus de*

rigueur et de sérieux. Pays Mer Estérel doit fonctionner pendant quelques semaines encore, qu'ils respectent les procédures. »

L'élection sera vraisemblablement invalidée. La délibération portant sur l'élection des vice-présidents comporte en effet une erreur grossière. Alors que la feuille des présences et des procurations ne fait état que de treize voix, cette délibération compte pas moins de 14 bulletins... « *C'est dommage de suivre le mauvais exemple de l'UMP* », grince Jousse.



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© – DR – La Tribune

Urbanisme

Densification de "SAINTE-CANDIE"

Un permis de construire datant de 1970 !

Un nouveau P.L.U. devrait éviter de reproduire ce type de densification décidée dans le passé.



Le programme immobilier "Sainte-Candie" se poursuit sur la colline de la Garduelle et certains Roquebrunois s'interrogent sur la responsabilité de l'actuelle Municipalité alors que le permis de construire a été délivré en 1970 sous l'équipe municipale de Julien CAZELLES, et a été modifié par le Préfet du Var en 1978. L'équipe de Luc JOUSSE n'y est donc pour rien - tout au contraire, elle a entrepris tout ce qui pouvait juridiquement être fait pour "limiter la casse" !

Le 24 décembre 1970, sous la Municipalité de Julien CAZELLES, le Préfet du Var a délivré un permis de construire d'emprise sur 193 184 m², avec 271 logements ; à cette époque, Luc JOUSSE n'est pas Maire de Roquebrune puisqu'il n'a que 11 ans !

Depuis, le permis a obtenu une modification par le Préfet du Var le 13 juillet 1978 : sur un terrain d'une

superficie de 193 171 m², pour une SHOB de 39 616 m² et une SHON globale de 31 688 m², avec 290 logements et 97 aires de stationnement, à cette période encore, Luc JOUSSE n'est toujours pas Maire, ni même d'ailleurs présent sur la Commune ! Si, aujourd'hui, beaucoup de Roquebrunois sont consternés par le bétonnage du site, ce sont malheureusement bien des "Roquebrunois de souche" qui ont pourtant validé alors un permis scandaleux !

Chacun doit savoir que ce permis date bien de 1970, modifié en 1978, et qu'en aucun cas Luc JOUSSE n'a le pouvoir légal de modifier ou de stopper la construction.

Toutefois, en 2007, Luc JOUSSE a pu prendre un arrêté interruptif de travaux pour non respect du permis en cours de validité, mais dès que l'entreprise en charge du programme en a respecté les termes,

les travaux ont pu reprendre normalement. C'est évidemment une aberration pour tous que ce site soit soumis à un programme immobilier avec autant de logements, parasitant la vue sur le Rocher. Pourtant, ce permis a été maintenu légalement pendant des années et tous les Roquebrunois ont pu voir la grue perdurer sur la colline et ainsi voir se construire, au moins chaque année, une maison. Même Jean-Pierre SERRA a été discret sur le dossier puisque c'est Claude SINTES, son ancien Adjoint aux travaux, qui construisait les maisons chaque année afin de maintenir en vie minimale, mais légal, ce permis.

Ni les élus, ni le Préfet, ni même l'Architecte des Bâtiments de France, rencontrés à plusieurs reprises sur le sujet, ne peuvent rien contre un promoteur qui a obtenu des droits à construire, purgés de tout recours : c'est un droit sacré en France !

Un Maire est tenu de respecter la loi et tous les habitants qui ont initialement acheté au sein de ce programme immobilier dans la 1^{ère} tranche, savaient qu'il y aurait 290 logements au total.

La Municipalité, comme tous les Roquebrunois, est atterrée par un tel spectacle mais ne peut méconnaître la loi qui s'impose à tous. Il faut donc surtout veiller, ensemble, à ce que de tels événements ne puissent se reproduire. Grâce à ce futur P.L.U., la Ville y veille : "plus jamais ça" !

Ci-dessus l'article de La Tribune de l'été 2011, me mettant en cause sur le dossier « Densification de Sainte-Candie »

Flash infos

REJET par la justice de la demande indemnitaire des promoteurs du « Mas d'Esquières »

Une grande victoire juridique, morale et financière pour la Municipalité !

Par décision rendue le 2 août dernier, le Tribunal Administratif de Toulon a rejeté la délicate demande indemnitaire de la société de promotion immobilière du Mas d'Esquières, qui réclamait une somme indue de 16 millions d'euros à la Commune. La Municipalité se réjouit de cette décision, pour tous les contribuables roquebrunois, car elle permet d'éviter une conséquente hausse d'impôts à Roquebrune-sur-Argens.

Tous les Sambrochinois se souviennent de « l'affaire » de la Z.A.C. du Mas d'Esq associations de défense de l'environnement, il y a 12 ans. En effet, ce projet visait de S.H.O.N., soit 200 appartements touristiques, situé dans la vallée du Mas d'Es la Loi Littoral.

Malgré une considérable mobilisation contre ce projet de la précédente Municipalité avait malgré tout, et contre toute attente, délivré le 15 décembre 2000 (soit 4 m construire qui, s'il n'avait pas été porté devant les tribunaux, aurait défigurés à jamais réseaux et les plages de ce quartier paisible.

Le Tribunal Administratif, saisi par les différentes associations de défenses de LEPAGE (ex-Ministre de l'Environnement), avait pu classer cet espace remarquable empêchant de ce fait, toute constructibilité. Car en effet, à la différence de Sainte-C cause, a postérieurement, de ce permis.

Une bataille juridique a alors perduré 10 années durant. L'aménageur suisse SR intervenue pour le soutenir, afin de réaliser, malgré les décisions du tribunal, cette indemnité de 16 millions d'euros !

La Commune quant à elle, engagée moralement auprès du Comité de Sauvegarde de qui l'avaient largement soutenue à l'époque sur ce dossier, avait tenu à resp environnementale et la tranquillité du quartier des Issambres en s'inspirant du co un jardin dans un parc.

Le coût exorbitant de la demande indemnitaire de l'aménageur aurait, évidem proportions considérables si le Tribunal avait suivi les conclusions de la partie advers existant délivré par le prédécesseur de Luc JOUSSE.

Cependant, les avocats de la Commune ont su convaincre, grâce à une faille juridique, le Tribunal Administratif de Toulon de ne pas suivre l'argumentaire de la partie adverse, de rejeter leur demande indemnitaire et de permettre à la fois à la Commune de ne pas avoir à verser ces 16 millions d'euros et de préserver à jamais cet espace remarquable de ce si beau quartier des Issambres, au titre de la Loi Littoral.

« Cette victoire est juridique, morale, financière ; c'est également une victoire du bon sens contre la cupidité des promoteurs et l'impéritie de mon prédécesseur ! Vous me permettez de la partager avec vous, chers contribuables, en ces temps difficiles après deux catastrophes naturelles meurtrières, mais aussi avec l'ensemble de mes fonctionnaires qui ont pu œuvrer durant ces 10 dernières années sur ce contentieux délicat et ô combien épineux pour notre Commune, « hérité » du passé... J'étais serein mais une décision de justice n'est jamais gagnée d'avance et celle-ci m'a valu de nombreuses nuits d'insomnie. Vive les Issambres et un grand bravo au service contentieux de l'urbanisme, et à nos Conseils qui démontrent leur efficacité et leur pugnacité ! », confie Luc JOUSSE à la Tribune.

Ci-dessous l'article de La Tribune de Noël 2012, me mettant en cause sur le dossier « Mas d'Esquières » ...

Voir le droit de réponse dans le flash info spécial n° 1 annexé à la Newsletter n° 100 ...